

QUI ALERTE?

- L'élève cible
- Un(e) camarade
- La famille
- Les témoins (élèves ou adultes)
- Les ambassadeurs NAH (Non Au Harcèlement)

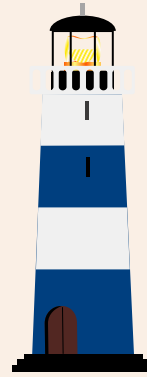
Tout le personnel peut signaler une situation d'intimidation

PAR QUELS MOYENS?

- **Elèves** : en parler, contact mail à l'adresse phare.0312610U@ac-toulouse.fr, déposer un mot dans la boîte aux lettres pHARe en face de l'infirmerie
- **Famille** : contact mail à l'adresse phare.0312610U@ac-toulouse.fr, appel téléphonique (C.P.E.)

Numéros d'appel gratuit

3020 : pour une situation de harcèlement
3018 : en cas de cyber-harcèlement



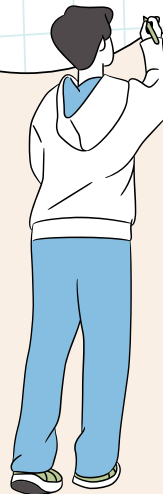
PERSONNES RESSOURCES

- Mme Burroughs, professeur
- Mme Carjuzaa, CPE
- Mme Faraut, professeur
- Mme Hokonique, professeur
- Mme Semmari, infirmière

pHARe

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

COMMENT ÇA MARCHE ?



Information des responsables légaux selon la situation.

Contact avec le professeur principal si besoin.

PRISE EN CHARGE

- Mobilisation de l'équipe ressource
- Échanges avec les protagonistes
- Communication régulière entre les membres du dispositif et les protagonistes sur une durée de 2 à 3 semaines au maximum

Situation de danger



Si la situation n'est pas réglée par l'équipe ressource ou qu'un danger est suspecté, la Direction et la CPE prennent le relais.